



Pétanque Challandaise

Challans, le 15 Novembre 2023

Ami(e) Licencié(e),

L'Assemblée Générale de la pétanque challandaise aura lieu le :

Samedi 2 décembre 2023

Boulodrome couvert – allée des soupirs – Bd Jean Yole - Challans **Elle débutera à 10 h précises.**

Les licenciés de la FFPJP à jour de leur cotisation sur l'année 2023, âgés de plus de 16 ans, sont conviés à cette Assemblée ainsi que les cartes de membre.

Le quorum (1/3) doit être atteint pour l'approbation des comptes financiers (bilans et prévisionnels).

La vérification nominative des licenciés présents sera faite en début de réunion.

L'ordre du jour prévu :

Compte rendu et Bilan général de l'année 2023

Rapport Moral et Bilan Sportif

Rapport financier

Résultats financiers de l'année 2023 et analyses

Prévisionnel de l'année 2024

Préparation de l'année 2024

Programme de nos futures activités.

Organisation et fonctionnement du nouveau CA

Présentation des projets en cours et futurs

Remise des récompenses

Aux champions et bénévoles

Informations diverses

Questions diverses

Vous devrez obligatoirement soumettre vos questions diverses à :

Madame Nathalie Padiolleau avant le 20 novembre 23 - 18 heures au plus tard.

(Par courrier : boulodrome municipal, bd Jean Yole, 85300 CHALLANS ou par mail : ptank-challans85@orange.fr).

Nous allons convier également la municipalité de CHALLANS, le président départemental, et naturellement la presse.

A l'issue de l'Assemblée, nous accueillerons les nouveaux licenciés et cartes de membre, suivi d'un buffet et continuerons l'après-midi par des parties de pétanque afin d'intégrer les nouveaux licenciés et membres à notre Club.

Vous êtes donc invités à cette Assemblée Générale, où des décisions importantes peuvent être prises.

Votre présence démontrera aussi l'intérêt porté à votre club.

En cas d'absence, vous pouvez donner un pouvoir à un licencié FFPJP du club de Challans âgé de plus de 16 ans, qui sera présent.

Amitiés sportives,
Nathalie Padiolleau